

PUBLIC

Directeurs, adjoints de direction
ou toutes autres personnes
susceptibles d'être en charge de la
gestion des ressources humaines

TARIF

250 HT par participant

DUREE

2 journées / 14h

LIEU & DATES

Inter entreprises
Dates sur demande prévoir un
délai d'organisation de 6
semaines en fonction des
disponibilités du formateur

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

01 44 86 01 00
contact@resideal-sante.com
www.resideal-sante.com

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation interactive sous forme
d'ateliers pratiques, d'étude de cas
concret et de simulation professionnelle

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Contrôle continu
- Mises en situation
- Evaluation à chaud
- Evaluation des pratiques professionnelles

Une attestation de présence est remise à
chacun des participants en fin de stage.

L'analyse des évaluations du stage est disponible
sur demande.

Gestion des ressources humaines: aspects juridiques et pratiques

OBJECTIFS

Cette formation vise à fournir une boîte à outils aux gestionnaires
des ressources humaines leur permettant d'appréhender les risques,
sous l'angle légal et conventionnel, et ainsi perfectionner leurs
pratiques.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

1ère Journée :

1 / LA GESTION DES CONTRATS DE TRAVAIL :

- CDI / CDD
- Temps plein / temps partiel
- Modification du contrat de travail / changement des conditions de travail
- Textes conventionnels : convention collective unique (dont grille de classification et de salaires), principaux accords de branche (RTT, temps partiel)

2 / LA GESTION D'UN DOSSIER DISCIPLINAIRE :

- Mesures préventives : préalables et concomitantes à l'embauche
- Constitution du dossier disciplinaire : définition de la faute disciplinaire, engagement de la procédure disciplinaire, point de vigilance sur les salariés protégés
- Focus sur la procédure de licenciement en cas d'abandon de poste
- Risques contentieux

2ème Journée :

1 / SUIVI MEDICAL :

- Visites médicales obligatoires
- Procédures de reclassement en cas d'inaptitude du salarié

2 / DIALOGUE SOCIAL :

- Présentation de l'architecture sociale du groupe
- Présentation du rôle de chaque interlocuteur : élus CSE, représentants de proximité, délégués syndicaux, représentants syndicaux
- Statut de « salarié protégé »

3 / EVALUATION DES SALAIRES :

- Entretien professionnel
- Entretien individuel relatif à la charge de travail (salariés en forfait-jour)
- Entretien annuel d'évaluation